



## Réévaluation de pension alimentaire

Par **Jeffounia**, le **03/06/2023** à **10:40**

Bonjour.

Je suis divorcé depuis juillet 2013. Mes deux enfants âgés de 21 ans et de 17 ans vivent chez leur mère depuis 2010. Je les ai un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Je verse une pension alimentaire de 250 euros mensuel par enfant et je participe pour moitié aux études supérieures de ma fille aînée.

En mars 2024, je prends ma retraite. Je déménage en Bretagne, à 400 km de leur résidence. Je vais perdre environ 800 euros sur mon salaire. Ma fille va avoir un CDI en juillet 2023 tout en poursuivant un Master par correspondance et mon fils va lui aussi faire des études supérieures.

Au regard de tous ces éléments, quelles démarches dois-je faire et à quoi dois-je m'attendre par rapport à une réévaluation de la pension alimentaire.

Dans l'attente de vous lire.

Respectueusement

Par **Cousinnestor**, le **03/06/2023** à **12:36**

Hello !

**Jeff** il s'agirait d'une "révision" : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21023>

Plutôt que d'une "réévaluation" : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2010>

A+